

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COTE DES ISLES
COMPTE-RENDU - SEANCE DU 3 JUILLET 2008

Nombre conseillers en exercice	: 47
Nombre conseillers présents	38
dont : conseillers titulaires	: 33
conseillers suppléants	: 5

Date de la convocation, de son affichage et de la mention faite au registre	26 juin 2008
Date de l'affichage du procès-verbal	11 juillet 2008

L'an deux mil huit, le trois juillet à vingt heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Côte des Isles, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique au siège de la Communauté de Communes, 15 rue de Becqueret à Barneville-Carteret, sous la présidence de M. Jean-Paul GOSSELIN.

Etaient présents : MMmes et MM. GOSSELIN Jean-Paul, Président, DESPLANQUES Alain, DE LA FOURNIERE Gérard, MELLET Daniel, MABIRE Edouard, LESEIGNEUR Hélène Vice-Présidents, BLONDET Renaud, CANDONI Pierre, LESAGE Régine, MENDES Thierry, DESPREZ Thierry, LANGLOIS Alain, , LE VAST Jean-Claude, SCALLE Gilbert, BONIAKOS Dimitri, GIOT Gilbert, CACQUEVEL Brice LECHEVALIER Alain, POULAIN Jérôme, FLAMBARD Geneviève, LAIDET Serge, LEVEEL Henri, VRAC Eugène, LECAILLON Alain, BEAUPERE Nicolas, FERRIER Christian, LOZOUET Roger, FAUVEL Philippe, MELLET Christophe, LECHEVALIER Roger, BOISNEL Jean, MABIRE Caroline, JEANNE Patricia.

Membres suppléants : MM. MABIRE René (suppléant de FEUILLY Emile), PULCINELLA Robert (suppléant de BROQUET Patrick), LAISNE Alain (suppléant de LECOURT Stéphane), HAMEL Armand (suppléant de CHOLOT Guy), MABIRE Michel (suppléant de RABEC Gilles).

Absents excusés : MMmes et MM. BOUSSARD Jean-Luc, OESTEREICH Michel, LE ROUX Pierre, TOLLEMER Catherine, FEUILLY Emile, LECOEUR Raymond, BROQUET Patrick, LECOURT Stéphane, CHOLOT Guy, GODEY Laurie, MOUCHEL Fabrice, VOISIN René, RABEC Gilles, TARDIF Thierry.

Secrétaire de séance : Mme MABIRE Caroline

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance.

M. le Président remercie les Membres du Conseil pour leur présence dans les nouveaux locaux de la Communauté de Communes. Il interroge les conseillers sur les éventuelles remarques concernant le compte-rendu de la précédente séance.

Aucune remarque n'étant exprimée et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire approuve le procès-verbal de la réunion du 22 mai 2008.

M. le Président présente ses excuses aux membres du bureau communautaire concernant l'erreur de date sur l'invitation à la dernière réunion.

1. PRESENTATION ETUDE FAISABILITE POLE NAUTIQUE DE BARNEVILLE-CARTERET

M. le Président indique que cette étude, confiée au cabinet Protourisme en décembre 2006, a été réalisée en trois phases :

Une première phase d'appropriation du contexte a été nécessaire au cabinet afin de rencontrer les acteurs, voir leurs attentes, les associer à la réflexion. Une analyse technique des différents sites d'implantation a été menée de concert avec la DDE, le Conseil Général, la commune et la 3CI. Cette phase s'est achevée en juillet 2007.

Une deuxième phase, qui s'est achevée début 2008, a permis de caler les orientations du projet, les opportunités techniques et réglementaires du site du petit port et du parking du port d'échouage. Un dossier de pré-programmation a été déposé à la DDE et au Conseil Général afin d'obtenir de leur part un avis de principe, le projet étant situé sur le DPM (*Domaine Public Maritime*).

La troisième phase, qui s'achève, a consisté en une analyse juridique et une étude financière du projet.

M. Michel d'Horrer et Melle Sabine Pérudin du Cabinet Protourisme présentent le cheminement et les conclusions de cette étude.

2. **INFORMATION CONTRAT DE TERRITOIRE**

M. le Président, avant de présenter les fiches-projets susceptibles d'être proposées en Commission Développement du Conseil Général du 07 juillet 2008, rappelle les différentes phases de mise en place du contrat de territoire et passe la parole à M. Dieudonné Renaux, Conseiller Général, qui apporte les précisions nécessaires.

Il indique que 3 niveaux de contractualisation ont été choisis, à savoir :

- . Niveau 1 – le bassin d'emploi : le syndicat mixte de développement
- . Niveau 2 – le territoire de la Communauté de Communes : le contrat de territoire
- . Niveau 3 – les communes : le contrat de ruralité

Les principes adoptés par le Conseil Général sont les suivants :

- . pas d'enveloppe financière définie par contrat
- . 2 fiches-projets obligatoires : Schéma intercommunal d'Aménagement du Territoire (SIAT) et Amélioration de l'offre formation
- . contrat signé pour 3 ans, modifiable par avenant, en cohérence avec les axes retenus
- . une maquette financière annuelle, arrêtée au 1er novembre de chaque année par la collectivité maître d'ouvrage, afin que le Conseil Général puisse inscrire ses crédits de paiement.

M. le Président rappelle la procédure de réalisation d'un contrat de territoire, à savoir :

- 1/ diagnostic préalable pour définir les axes de développement
- 2/ établissement de fiches-projets rassemblant des projets aboutis à court terme (avec plan de financement établi) et à moyen terme (sans plan de financement précis).

Les axes retenus en décembre 2007 sont les suivants :

- Axe 1 – Accueils de nouveaux habitants permanents et touristiques
- Axe 2 – activités économiques
- Axe 3 – éducation formation et égalité des chances
- Axe 4 – développement touristique et sportif

Les fiches-projets présentées en Commission de Développement du 07/07/2008 sont les suivantes :

Axe 1 – Accueil de nouveaux habitants permanents et touristiques

N° fiche	Objet	Maître d'ouvrage potentiel
1-1	Schéma Intercommunal d'Aménagement du Territoire	Communauté de Communes
1-2	Station d'épuration du Syndicat du Bassin du Fleuve, de la Gerfleur et des Douits à Barneville-Carteret	Syndicat du Bassin du Fleuve, de la Gerfleur et des Douits
1-3	Réseau assainissement collectif à Barneville-Carteret	Commune de Barneville-Carteret

1-4	Définition et création de lotissements	Communauté de Communes - Communes
1-5	Maison de service public	Communauté de Communes

Axe 2 - Education, formation et égalité des chances

N° fiche	Objet	Maître d'ouvrage potentiel
2-1	Amélioration de l'offre globale de formation	Communauté de Communes
2-1	Restaurant scolaire St Maurice en Cotentin	Syndicat scolaire de l'Ecole des 7 Lieux de St Maurice en Cotentin
2-1	Extension groupe scolaire du Clos des Sources à Barneville-Carteret	Commune de Barneville-Carteret
2-1	Construction gymnase scolaire à Portbail	Commune de Portbail
2-2	Contrat Educatif Local	Communauté de Communes
2-3	Restructuration accueil de loisirs de Barneville	Communauté de Communes

Axe 3 - Développement économique et touristique

N° fiche	Objet	Maître d'ouvrage potentiel
3-1	Mise en valeur du baptistère	Commune de Portbail
3-2	Extension de la zone d'activités du Pré Bécouffret à Barneville-Carteret + ZA de Portbail	Communauté de communes

M. Dieudonné Renaux précise que le montant maximum plafonné des aides octroyées par le Conseil Général est de 100 000 €, quelle que soit la nature du projet.

3. CONSTRUCTION SIEGE - AVENANTS

M. le Président présente les plus-values dont le montant est supérieur à 5 % des marchés initiaux et qui ont reçu un avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 02 juillet 2008 :

lot n° 4 - charpente bois - entreprise LAMECO

Modification matériaux dessous de toit et agrandissement terrasse + 14 945.26 € HT

lot n° 10b - plomberie, sanitaires - entreprise SIMON

Ventilation local courants faibles = + 381.00 € HT

Bouche d'arrosage plastique = + 332.72 € HT

Il présente ensuite les plus-values et moins-values HT dont le montant est inférieur à 5 % des marchés initiaux :

Lot n° 3 - gros œuvre - entreprise Fautrat

- Agrandissement terrasse = + 5 192.10 €

Lot n° 6 - étanchéité - entreprise SEB

- Non-réalisation terrasse végétalisée = - 6 509.67 €

Lot n° 7 - menuiseries extérieures - AMC Folliot

- Butoirs de portes alu = + 748.48 €

-

Lot n° 11 – électricité – Sanitherm-Fouchard

Modification éclairages / sonorisation = + 2 411.65 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide :

- de donner son accord aux plus-values et moins-values sur les lots 3, 4, 6, 7, 10b et 11 présentées ci-dessus,
- d'autoriser M. le Président à signer les avenants correspondants.

4. EXTENSION GOLF 1^{ère} tranche - DEMANDES DE SUBVENTION

M. le Président rappelle les différentes mesures mises en place et nécessaires à l'extension du Golf de la Côte des Isles, à savoir :

- Révision simplifiée du POS de St Jean de la Rivière : 2005
- Choix du Maître d'œuvre : 25 janvier 2007
- Levé topographique : été 2007
- Etudes d'impact et d'incidence en cours
- Mission d'hydrogéologue : en cours

Il rappelle que lors de sa séance du 28 avril dernier, le Conseil Communautaire avait approuvé le plan de financement prévisionnel de l'extension du golf de 9 à 18 trous (1^{ère} phase). Or, ce plan ne comprenait pas la demande de financement à présenter au Centre National pour le développement du sport (CNDS) dont la subvention peut atteindre 20 %.

Il présente donc le plan de financement révisé :

- Estimation HT (y compris honoraires).....	1 765 245 €
- Conseil Régional – contrat de pays	198 214 € (11.23 %)
- Conseil Régional – avenant contrat de pays.....	536 179 € (30.37 %)
- Conseil Général – contrat d'objectifs	200 000 € (11.33 %)
- CNDS.....	353 049 € (20.00 %)
- Autofinancement.....	477 803 € (27.06 %)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- accepte le plan de financement présenté,
- autorise M. le Président à présenter les demandes de subventions correspondantes

5. ATTRIBUTION MARCHE - ETUDE VALORISATION PLAGES

M. le Président rappelle que cette étude est menée dans le cadre d'un groupement de commandes avec le SyMEL de la Manche ; le Conseil Communautaire a autorisé le lancement de cette consultation lors de sa séance du 28 février 2008.

Il fait part de la procédure de consultation ; la date limite de réponse étant fixée au 27 mai 2008 à 12 h.

Les cinq plis reçus dans les délais ont été ouverts le lundi 2 juin et la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes s'est réunie le lundi 23 juin 2008 afin de procéder au jugement des offres.

La proposition de Mme Agnès Spalart, moins disante, a été retenue pour un montant de 11 000 € HT (2 500 € HT pour le SyMEL et 8 500 € HT pour la Communauté de Communes).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'accepter la proposition émanant de Mme Agnès Spalart pour un montant total HT de 11 000 €, dont 2 500 € HT à la charge du SyMEL et 8 500 € HT à la charge de la Communauté de Communes,

- d'autoriser M. le Président à signer tous documents nécessaires à cette transaction.

6. PARTICIPATION ORGANISMES EXTERIEURS 2008

M. le Président présente les différentes participations sollicitées par les organismes extérieurs :

- c/6554 - Contributions aux organismes de regroupement

. Syndicat Mixte Cotentin - fonctionnement	7 267.78
. Syndicat Mixte Cotentin - contournement est	9 950.00
. Syndicat Mixte Cotentin - fonctionnement pôle universitaire	8 000.00
. Syndicat Mixte du Cotentin - investissement pôle universitaire	1 000.00
. Syndicat Mixte Cotentin - Abattoir	1 500.00
. Syndicat Mixte Cotentin - Aéroport	7 350.00
. Syndicat Mixte Cotentin - Port de Cherbourg	200.00
. Syndicat Mixte Cotentin - Réseau technique	600.00
. SYMEL	4 666.00
. Syndicat Mixte SCoT	8 046.00
. Syndicat Mixte Manche Numérique (boucles locales)	2 562.86
. Syndicat Mixte Manche Numérique (aménagt numérique)	4 000.00
. Syndicat Mixte Manche Numérique (assist informatique)	1 200.00
. CAUE	30.00

- c/65738 - Autres organismes

. Clic Ouest Cotentin - 8 131 hbts x 0.20 €	1 626.20
. Mission Locale du Cotentin - 8 131 hbts x 1.15 € (1.05 € en 2007)	9 350.65

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide :

- d'accepter le versement des différentes participations sollicitées par les organismes extérieurs tels que présentées,
- d'autoriser M. le Président à signer tout document se rapportant à ces participations avec les organismes sollicités.

7. SPANC - MODIFICATION REGLEMENT

M. le Vice-Président en charge de la gestion de l'espace rural présente les modifications susceptibles d'être apportées au règlement du service public d'assainissement non collectif, après réunion du groupe de travail le 23 juin dernier.

Il présente les différentes caractéristiques du Service Public d'Assainissement Non Collectif créé le 1^{er} janvier 2006 ainsi que les missions confiées au prestataire par marché à bons de commande pour une durée de 4 ans (mai 2006-mai 2010), à savoir :

- le contrôle des installations existantes
- le contrôle des installations existantes lors d'une vente
- le contrôle lors de la création ou réhabilitation des dispositifs: contrôle conception implantation puis contrôle de réalisation
- les avis sur certificat d'urbanismes
- les contrôles périodiques

Il indique ensuite les modifications apportées au règlement du service

- la mise à jour des coordonnées des intervenants du service (communauté + SAUR + trésorerie)
- la mise à jour des redevances applicables
- l'insertion de la prestation « avis sur certificat d'urbanisme ou déclaration préalable »
- les précisions relatives à l'instruction des dossiers (constitution du dossier, délais, destinataires et nature des avis, ...)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 31 voix pour, 3 voix contre et 4 abstentions, décide de valider le règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif.

8. MODIFICATION ARRETE DE LOTIR ZA DU PRE BECOUFFRET

M. le Président fait part de la demande de trois acquéreurs potentiels du lot n° 3 qui souhaitent réaliser une division de ladite parcelle. Renseignements pris auprès de la DDE, cette division est possible dans le cadre d'un modificatif à apporter à l'autorisation délivrée. Il est nécessaire d'obtenir l'accord de la majorité qualifiée des colotis (3/4 des propriétaires représentant 2/3 de la superficie ou le contraire).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'accepter un modificatif à l'autorisation de lotir déjà délivrée,
- d'autoriser M. le Président à signer tous documents nécessaires à ce changement auprès des instances qualifiées.

9. MODIFICATION DE STATUTS - CHANGEMENT D'ADRESSE DU SIEGE SOCIAL

M. le Président fait savoir aux membres du Conseil Communautaire que le changement d'adresse de la Communauté de Communes doit être inscrit dans les statuts.

Il propose donc la modification de l'article 2 comme suit :

« le siège de la Communauté de Communes de la Côte des Isles est fixé au 15 rue de Becqueret - ZA du Pré Bécouffret - 50270 Barneville-Carteret ».

M. le Président rappelle que chaque Conseil municipal dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification de statut proposée, qui pour être validée, doit être acceptée à la majorité qualifiée des conseils municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, unanime, décide d'accepter la modification de l'article 2 des statuts.

10. BUDGET GENERAL - DECISION MODIFICATIVE

M. le Président présente la décision modificative n° 2 du budget général :

- c/165 - Dépôts et cautionnements reçus.... - 1 910 €
- c/275 - Dépôts et cautionnements versés... + 1 910 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, donne son accord à la décision modificative n°2 du budget général

11. QUESTIONS DIVERSES

Prochain bureau communautaire : 27 août 2008

Prochain Conseil Communautaire : 4 septembre 2008

En cas de force majeure, M. le Président se réserve la possibilité de convoquer l'assemblée en juillet ou août prochain.

M. le Président donne lecture d'un courrier émanant de la mairie de Saint Pierre d'Arthéglise sollicitant le reversement de la taxe de séjour au profit de sa salle communale. Cette demande sera soumise aux Vice-présidents et à la Commission concernée. M. Roger Lechevalier, maire de Saint Pierre d'Arthéglise souhaite que la collectivité réponde favorablement à cette demande et indique que, s'agissant de la réserve d'eau installée sur sa commune et mise à disposition de quelques communes du territoire et du Valdecie, il estime que la 3CI pourrait faire un geste.

Mme Hélène Leseigneur informe l'assemblée que les conseillers du Conseil Intercommunal des Enfants organisent un tournoi de football en salle au bénéfice de la Croix Rouge le samedi 5 juillet prochain à la salle omnisports de Barneville-Carteret et encourage les conseillers à leur rendre une visite. D'autre part, elle signale que l'USCI manque de bénévoles pour entourer les 120 joueurs licenciés âgés de 6 à 15 ans.

M. le Maire de Fierville demande quand seront mis en place des abris bus.

M. Daniel Mellet souhaite savoir quand seront aménagées les clôtures du siège de la collectivité. M. le Président fait savoir que celles-ci seront posées après traitement du terrain.

Revenant sur le contrat de territoire, M. Dieudonné Renaux indique que malgré l'absence des projets de micro-stations sur le document, ceux-ci ne sont pas écartés. Il espère qu'un co-financement sera possible avec le Département.

Mme Caroline Mabire souhaite connaître le résultat de la réunion mise en place par M. le Préfet concernant la recherche d'aires de grand passage pour les gens du voyage. M. Dieudonné Renaux fait savoir que cette réunion a été différée au 8 juillet prochain. Il souligne qu'il n'a pas été invité ni M. le Président.

La séance est levée à 23 h 20